



Ambassade d'Italie
Tunis

Visa Schengen pour Affaire (V.S.U) Visa Schengen Uniforme

DOCUMENTATION A PRESENTER POUR LES EMPLOYEURS

Le visa pour affaire permet au citoyen étranger, ayant l'intention de voyager pour un court séjour (max 90j) en Italie ou dans d'autres pays de l'Espace Schengen et ce dans le cadre d'une visite professionnelle, pour établir des contacts, faire des transactions, apprendre ou vérifier l'usage et le fonctionnement des machines achetées ou vendues dans le cadre de contacts commerciaux ou dans le cadre de la coopération industrielle.

Le dossier de demande de Visa doit comporter tous les documents indiqués dans la liste ci-dessous, en apportant le plus de précision possible sur la profession ou sur la qualité du demandeur ainsi que sur l'organisme Italien qui vous a invité.

Documentation pour une demande d'un visa affaire

(Vous devez vous présenter **en personne muni de la documentation mentionnée ci-dessous, en Italien ou en Français, en original plus une photocopie**) :

- A Formulaire de demande de Visa impérativement rempli et signé
- B Passeport en cours de validité (supérieur de six mois à la durée du séjour) et carte de séjour pour les ressortissants étrangers qui résident en Tunisie.
- C Une photo récente d'une semaine (1 semaine) fond blanc format passeport
- D Copie des derniers visas
- E Lettre d'invitation (comme fac-simile ci-joint) de l'entreprise italienne rédigée sur papier à en-tête de cette dernière, en langue italienne, signée par un Responsable de la Société dont le nom est mentionné dans la « Visura Camerale »
- F Visura Camerale
- G Copie de la pièce d'identité de la personne qui a signé l'invitation.
- H Réservation du billet aller et retour;

- L un extrait de compte de 6 mois de la société tunisienne
- M Assurance médicale de voyage valable pour toute la période de validité du visa ayant une couverture minimale de 30.000 Euros pour les dépenses relatives à une hospitalisation d'urgence et les frais relatifs au rapatriement.

- N Statut de la Société Tunisienne enregistré

- O J.O.R.T. (Journal Officielle de la République Tunisienne);
- P Registre de Commerce de moins de 3 mois ou Déclaration d'ouverture ou déclaration d'existence
- Q Quittance d'impôt des 6 derniers mois;
- R Historique de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) + Carnet CNAM en cours de validité.
- S Patente de Commerce

ATTENTION :

De la documentation supplémentaire pourrait être demandées sans pour autant donner lieu à la délivrance automatique du visa.

En cas de visa affaire, c'est nécessaires de présenter tous documents prouvant l'échange économique et commerciale entre les deux parties tunisiennes et italiennes (contrat, convention, factures, ...) et L'extrait de compte de la société tunisienne.



Ambassade d'Italie
Tunis

Visa Schengen pour Affaire (V.S.U) Visa Schengen Uniforme

DOCUMENTATION A PRESENTER POUR LES SALARIES

Le visa pour affaire permet au citoyen étranger, ayant l'intention de voyager pour un court séjour (max 90j) en Italie ou dans d'autres pays de l'Espace Schengen et ce dans le cadre d'une visite professionnelle, pour établir des contacts, faire des transactions, apprendre ou vérifier l'usage et le fonctionnement des machines achetées ou vendues dans le cadre de contacts commerciaux ou dans le cadre de la coopération industrielle.

Le dossier de demande de Visa doit comporter tous les documents indiqués dans la liste ci-dessous, en apportant le plus de précision possible sur la profession ou sur la qualité du demandeur ainsi que sur l'organisme Italien qui vous a invité. .

Documentation pour une demande d'un visa affaire

(Vous devez vous présenter **en personne muni de la documentation mentionnée ci-dessous, en Italien ou en Français, en original plus une photocopie**) :

- A Formulaire de demande de Visa impérativement rempli et signé
- B Passeport en cours de validité (supérieur de six mois à la durée du séjour) et carte de séjour pour les ressortissants étrangers qui résident en Tunisie.
- C Une photo récente d'une semaine (1 semaine) fond blanc format passeport
- D Copie des derniers Visas
- E Lettre d'invitation (comme fac-simile ci-joint) de l'entreprise italienne rédigée sur papier à en-tête de cette dernière, en langue italienne, signée par un Responsable de la Société dont le nom est mentionné dans la « Visura Camerale »
- F Visura Camerale
- G Copie de la pièce d'identité de la personne qui a signé l'invitation.
- H Réservation du billet aller et retour;

- L un extrait de compte de 6 mois de la société tunisienne
- M Assurance médicale de voyage valable pour toute la période de validité du visa ayant une couverture minimale de 30.000 Euros pour les dépenses relatives à une hospitalisation d'urgence et les frais relatifs au rapatriement.

- N Statut de la Société Tunisienne enregistré

- O Patente de Commerce
- P J.O.R.T. (Journal Officielle de la République Tunisienne);
- Q Registre de Commerce de moins de 3 mois ou Déclaration d'ouverture ou déclaration d'existence
- R Quittance d'impôt des 6 derniers mois;
- S Historique de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)+ Carnet CNAM en cours de validité, depuis au moins un an pour les salariés.
- T Ordre de mission de la société Tunisienne rédigé sur papier à en-tête, avec date et signature, nom et prénom du premier responsable comme indiqué sur le Statut ou le Jort.
- U Attestation de travail mentionnant la date d'embauche et la fonction exacte, avec date et signature nom et prénom du premier responsable comme indiqué sur le Statut ou le Jort.
- V Les trois dernières fiches de paie.

ATTENTION :

De la documentation supplémentaire pourrait être demandées sans pour autant donner lieu à la délivrance automatique du visa.

En cas de visa affaire, c'est nécessaires de présenter tous documents prouvant l'échange économique et commerciale entre les deux parties tunisiennes et italiennes (contrat, convention, factures , ...) et L'extrait de compte de la société tunisienne.



Ambassade d'Italie
Tunis

Visa Schengen pour Affaire (V.S.U) Visa Schengen Uniforme

DOCUMENTATION A PRESENTER POUR LES PROFESSIONS LIBERALES

Le visa pour affaire permet au citoyen étranger, ayant l'intention de voyager pour un court séjour (max 90j) en Italie ou dans d'autres pays de l'Espace Schengen et ce dans le cadre d'une visite professionnelle, pour établir des contacts, faire des transactions, apprendre ou vérifier l'usage et le fonctionnement des machines achetées ou vendues dans le cadre de contacts commerciaux ou dans le cadre de la coopération industrielle.

Le dossier de demande de Visa doit comporter tous les documents indiqués dans la liste ci-dessous, en apportant le plus de précision possible sur la profession ou sur la qualité du demandeur ainsi que sur l'organisme Italien qui vous a invité.

Documentation pour une demande d'un visa affaire

(Vous devez vous présenter **en personne muni de la documentation mentionnée ci-dessous, en Italien ou en Français, en original plus une photocopie**) :

- A Formulaire de demande de Visa impérativement rempli et signé
- B Passeport en cours de validité (supérieur de six mois à la durée du séjour) et carte de séjour pour les ressortissants étrangers qui résident en Tunisie.
- C Une photo récente d'une semaine (1 semaine) fond blanc format passeport
- D Copie des derniers Visas
- E Lettre d'invitation (comme fac-simile ci-joint) de l'entreprise italienne rédigée sur papier à en-tête de cette dernière, en langue italienne, signée par un Responsable de la Société dont le nom est mentionné dans la « Visura Camerale »
- F Visura Camerale
- G Copie de la pièce d'identité de la personne qui a signé l'invitation.
- H Réservation du billet aller et retour;
- I Réservation de l'hôtel
- L un extrait de compte de 6 mois
- M Assurance médicale de voyage valable pour toute la période de validité du visa ayant une couverture minimale de 30.000 Euros pour les dépenses relatives à une hospitalisation d'urgence et les frais relatifs au rapatriement.
- N Statut de la Société Tunisienne enregistré
- O Patente de Commerce
- P J.O.R.T. (Journal Officielle de la République Tunisienne);
- Q Registre de Commerce de moins de trois mois ou Déclaration d'ouverture ou déclaration d'existence
- R Quittance d'impôt des 6 derniers mois;
- S Historique de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)+ Carnet CNAM en cours de validité.
- T Carte professionnelle où attestation d'inscription à l'ordre professionnel.

ATTENTION :

De la documentation supplémentaire pourrais être demandées sans pour autant donner lieu à la délivrance automatique du visa.

En cas de visa affaire, c'est nécessaires de présenter tous documents prouvant l'échange économique et commerciale entre les deux parties tunisiennes et italiennes (contrat, convention, factures , ...) et L'extrait de compte de la société tunisienne



Ambassade d'Italie
Tunis

Visa Schengen pour Affaire (V.S.U) Visa Schengen Uniforme

DOCUMENTATION A PRESENTER POUR LES COMMERCANTS

Le visa pour affaire permet au citoyen étranger, ayant l'intention de voyager pour un court séjour (max 90j) en Italie ou dans d'autres pays de l'Espace Schengen et ce dans le cadre d'une visite professionnelle, pour établir des contacts, faire des transactions, apprendre ou vérifier l'usage et le fonctionnement des machines achetées ou vendues dans le cadre de contacts commerciaux ou dans le cadre de la coopération industrielle.

Le dossier de demande de Visa doit comporter tous les documents indiqués dans la liste ci-dessous, en apportant le plus de précision possible sur la profession ou sur la qualité du demandeur ainsi que sur l'organisme Italien qui vous a invité.

Documentation pour une demande d'un visa affaire

(Vous devez vous présenter **en personne muni de la documentation mentionnée ci-dessous, en Italien ou en Français, en original plus une photocopie**) :

- A Formulaire de demande de Visa impérativement rempli et signé
- B Passeport en cours de validité (supérieur de six mois à la durée du séjour) et carte de séjour pour les ressortissants étrangers qui résident en Tunisie.
- C Une photo récente d'une semaine (1 semaine) fond blanc format passeport
- D Copie des derniers Visas
- E Lettre d'invitation (comme fac-simile ci-joint) de l'entreprise italienne rédigée sur papier à en-tête de cette dernière, en langue italienne, signée par un Responsable de la Société dont le nom est mentionné dans la « Visura Camerale »
- F Visura Camerale
- G Copie de la pièce d'identité de la personne qui a signé l'invitation.
- H Réservation du billet aller et retour;
- I Réservation de l'hôtel
- L un extrait de compte de 6 mois
- M Assurance médicale de voyage valable pour toute la période de validité du visa ayant une couverture minimale de 30.000 Euros pour les dépenses relatives à une hospitalisation d'urgence et les frais relatifs au rapatriement.
- N Statut de la Société Tunisienne enregistré
- O Patente de Commerce
- P J.O.R.T. (Journal Officielle de la République Tunisienne);
- Q Registre de Commerce de moins de trois mois ou Déclaration d'ouverture ou déclaration d'existence
- R Quittance d'impôt des 6 derniers mois;
- S Historique de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) + Carnet de la C.N.S.S. en cours de validité.

ATTENTION :

De la documentation supplémentaire pourrait être demandées sans pour autant donner lieu à la délivrance automatique du visa.

En cas de visa affaire, c'est nécessaires de présenter tous documents prouvant l'échange économique et commerciale entre les deux parties tunisiennes et italiennes (contrat, convention, factures , ...) et L'extrait de compte de la société tunisienne



Ambassade d'Italie
Tunis

Visa Schengen pour Affaire (V.S.U) Visa Schengen Uniforme

DOCUMENTATION A PRESENTER POUR UN STAGE DE FORMATION

Le visa pour affaire permet au citoyen étranger, ayant l'intention de voyager pour un court séjour (max 90j) en Italie ou dans d'autres pays de l'Espace Schengen et ce dans le cadre d'une visite professionnelle, pour établir des contacts, faire des transactions, apprendre ou vérifier l'usage et le fonctionnement des machines achetées ou vendues dans le cadre de contacts commerciaux ou dans le cadre de la coopération industrielle.

Le dossier de demande de Visa doit comporter tous les documents indiqués dans la liste ci-dessous, en apportant le plus de précision possible sur la profession ou sur la qualité du demandeur ainsi que sur l'organisme Italien qui vous a invité. .

Documentation pour une demande d'un visa affaire

(Vous devez vous présenter **en personne muni de la documentation mentionnée ci-dessous, en Italien ou en Français, en original plus une photocopie**) :

- A Formulaire de demande de Visa impérativement rempli et signé
- B Passeport en cours de validité (supérieur de six mois à la durée du séjour) et carte de séjour pour les ressortissants étrangers qui résident en Tunisie.
- C Une photo récente d'une semaine (1 semaine) fond blanc format passeport
- D Copie des derniers Visas
- E Lettre d'invitation (comme fac-simile ci-joint) de l'entreprise italienne rédigée sur papier à en-tête de cette dernière, en langue italienne, signée par un Responsable de la Société dont le nom est mentionné dans la « Visura Camerale »
- F Visura Camerale
- G Copie de la pièce d'identité de la personne qui a signé l'invitation.

- H Réservation du billet aller et retour;
- I Réservation de l'hôtel
- L un extrait de compte de 6 mois
- M Assurance médicale de voyage valable pour toute la période de validité du visa ayant une couverture minimale de 30.000 Euros pour les dépenses relatives à une hospitalisation d'urgence et les frais relatifs au rapatriement.

- N Statut de la Société Tunisienne enregistré

- O Patente de Commerce

- P J.O.R.T. (Journal Officielle de la République Tunisienne);
- Q Registre de Commerce de moins de 3 mois ou Déclaration d'ouverture ou déclaration d'existence
- R Quittance d'impôt des 6 derniers mois;
- S Historique de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) + Carnet CNAM en cours de validité.

- T Une autorisation du bureau régional du Ministère du travail Italien qui fait suite à une demande à présenter par la société qui organise le stage de formation.

ATTENTION :

De la documentation supplémentaire pourrait être demandées sans pour autant donner lieu à la délivrance automatique du visa. En cas de visa affaire, c'est nécessaires de présenter tous documents prouvant l'échange économique et commerciale entre les deux parties tunisiennes et italiennes (contrat, convention, factures , ...) et L'extrait de compte de la société tunisienne